

# Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



## **DANNEMOIS**

Entités paysagères :

- Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes
- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

# L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

**L'ensemble des points d'observation (environ 200)** a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



## Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



## Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc. Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

## Bornes de l'observatoire : VALORISATION

### Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

### Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



## INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional  
du Gâtinais français  
**Cathy Bos**,  
Chargée de mission  
Architecture et Paysage  
01 64 98 23 38  
c.bos@parc-gatinais-  
français.fr





Entités paysagères :

**Plateau de Mondeville-Videlles et  
plaine de Chevannes  
Vallées de l'École et du Rebais,  
butte de Turelles et bois de Malabri**

**Référence du point : 8aPMV, 32aVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660947 ; Y : 6817241)

Dates des clichés disponibles : automne 2003, octobre 2009,  
novembre 2011

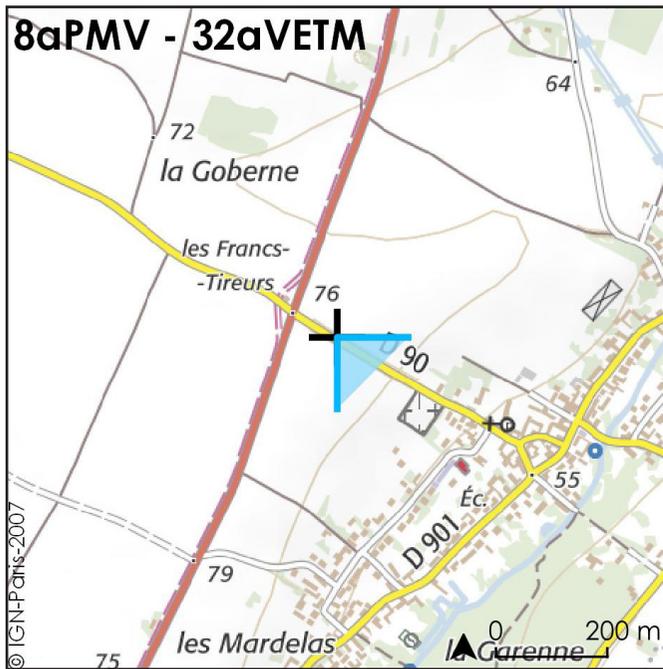
Perception de la rupture de pente par le débordement des toits de maisons récentes et de leurs pignons.



Automne 2003



Octobre 2009



## LOCALISATION

Entrée de Dannemois par la D90. La borne est située sur le bas-côté gauche dans le sens de la descente, tout près du panneau-borne kilométrique. La photo est prise sur le talus au-dessus de la borne.

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller sur les vues lointaines vers la butte de Turelles et sur la progression des extensions urbaines.



Novembre 2011



Entités paysagères :

**Plateau de Mondeville-Videlles et  
plaine de Chevannes  
Vallées de l'École et du Rebais,  
butte de Turelles et bois de Malabri**

**Référence du point : 8bPMV, 32bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660947 ; Y : 6817241)

Dates des clichés disponibles : été 2002, décembre 2005,  
juillet 2009, octobre 2009, novembre 2011, mai 2012

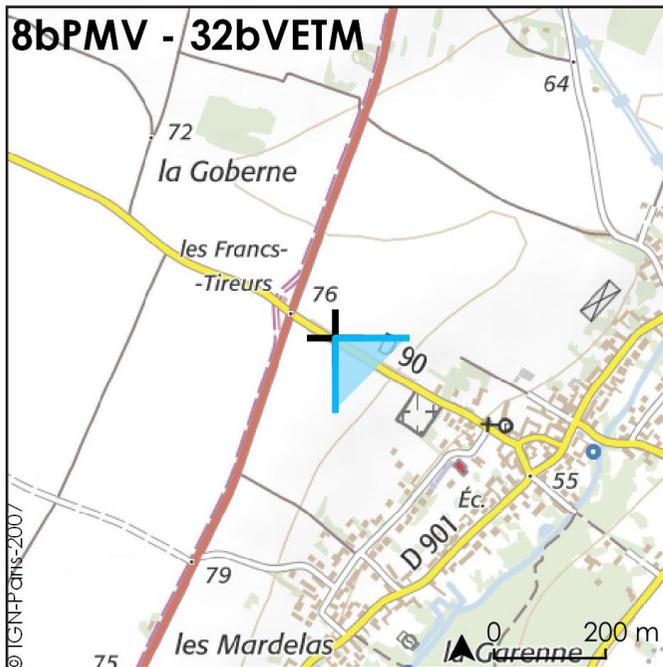
Entrée plongeante sur Dannemois par la D90.



Été 2002



Décembre 2005



## LOCALISATION

Entrée de Dannemois par la D90. La borne est située sur le bas-côté gauche dans le sens de la descente, tout près du panneau-borne kilométrique.

## OBJECTIF DE VEILLE

Préserver la qualité de l'entrée de bourg (pavage de grès traditionnel, signalétique adossée au mur, ambiance rurale).



Octobre 2009



Novembre 2011



Mai 2012



Entité paysagère :

**Plateau de Mondeville-  
Videlles et plaine de Chevannes**

**Référence du point : 8cPMV**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660947 ; Y : 6817241)  
Dates des clichés disponibles : automne 2002, juin 2010,  
novembre 2011, juin 2012

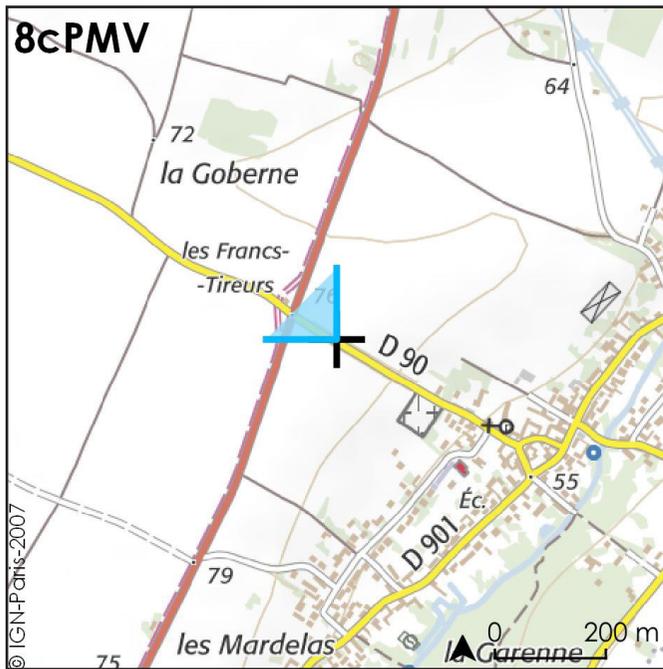
Vallée sèche de Videlles.



Automne 2002



Juin 2010



## LOCALISATION

Entrée de Dannemois par la RD90. La borne est située sur le bas-côté gauche dans le sens de la descente, tout près du panneau borne kilométrique.

## OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de ce vallon agricole compris entre les deux coteaux boisés.



Novembre 2011



Juin 2012



Entités paysagères :

**Plateau de Mondeville-Videlles et  
plaine de Chevannes  
Vallées de l'École et du Rebais,  
butte de Turelles et bois de Malabri**

## Référence du point : 4aVETM, 6PMV

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 664076 ; Y : 6817212)

Dates des clichés disponibles : août 2005, octobre 2008, mars 2009, juillet 2009, juillet 2011, novembre 2011, mai 2012, février 2015

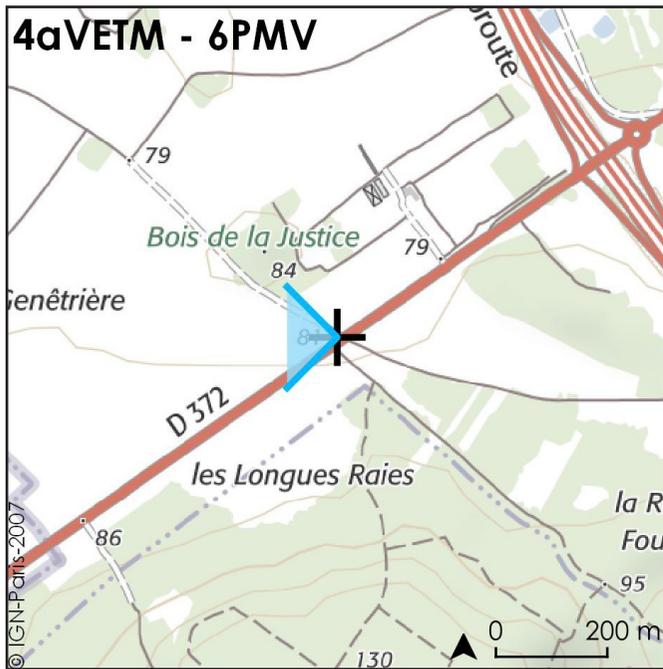
La plaine de Cély et la vallée de l'École au nord de la butte de Turelles.



Août 2005



Juillet 2009



## LOCALISATION

D372 de Cély-en-Bière à Courances, en venant de Cély juste après l'établissement « Les pépinières du Gâtinais », au niveau du chemin agricole sur la droite.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Cély-en-Bière, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Dannemois.

Suivre l'évolution de la vocation agricole des terres et de l'urbanisation sur le territoire de Dannemois.



Novembre 2011



Février 2015



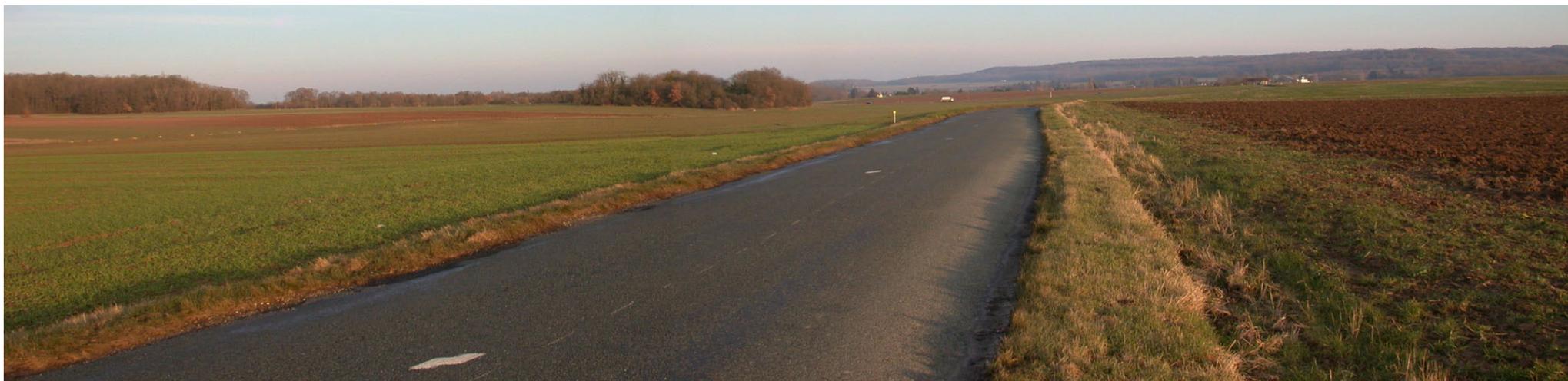
Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 4bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660236 ; Y : 6817592)

Dates des clichés disponibles : mars 2009, février 2010,  
novembre 2011, mai 2012

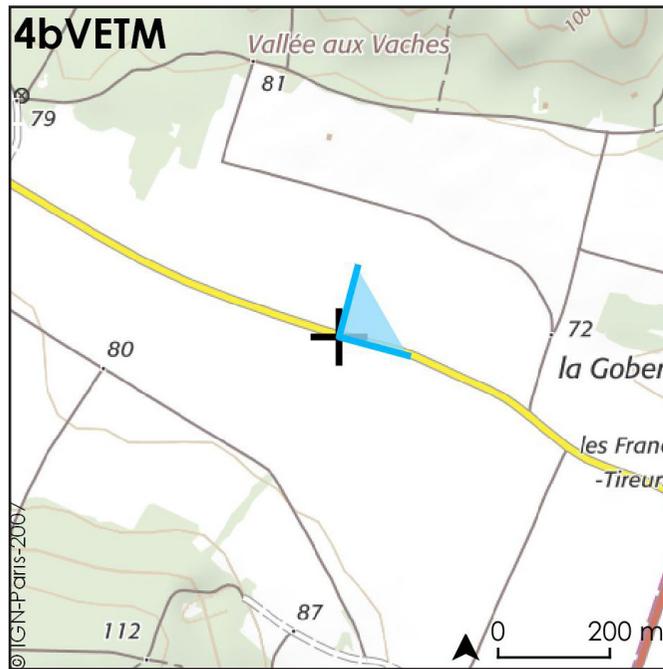
Covisibilité au nord de la butte de Turelles (vers la butte de Turelles).



Mars 2009



Février 2010



## LOCALISATION

Route de Videlles, après le 1er chemin sur la droite en venant de Dannemois, la borne est sur la gauche (10m avant les plaques en fonte du réseau téléphonique).

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller sur les vues lointaines vers la butte de Turelles et sur sa perception comme unité boisée.



Novembre 2011



Mai 2012



Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 5VETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660529 ; Y : 6816528)  
Dates des clichés disponibles : août 2005, octobre 2008,  
octobre 2009, novembre 2011, avril 2012

Paysage de la « plaine » au nord de Moigny-sur-Ecole.



Août 2005



Octobre 2008



## LOCALISATION

Depuis la D948, sur la piste cyclable au niveau de la bande enherbée, juste après le silo dans le sens Dannemois-Moigny.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Dannemois, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Moigny-sur-Ecole.

Veiller sur l'insertion paysagère des constructions récentes. Maintenir la qualité du dessin des lisières du bois de Malabri au contact des terres agricoles.



Novembre 2011



Avril 2012



Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 31aVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 661878 ; Y : 6817388)  
Dates des clichés disponibles : juillet 2005, avril 2009,  
octobre 2009, novembre 2011, mai 2012

Jardins en bordure de rivière à Dannemois.



Juillet 2005



Octobre 2009

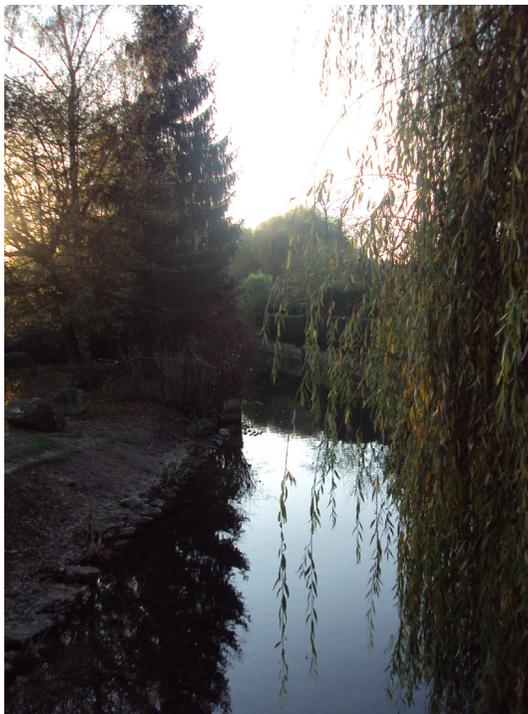


## LOCALISATION

Dannemois, rue du Gué, à l'entrée du pont.

## OBJECTIF DE VEILLE

Entretien des berges et préserver la qualité des petits espaces publics et privés le long de la rivière.



Novembre 2011



Mai 2012

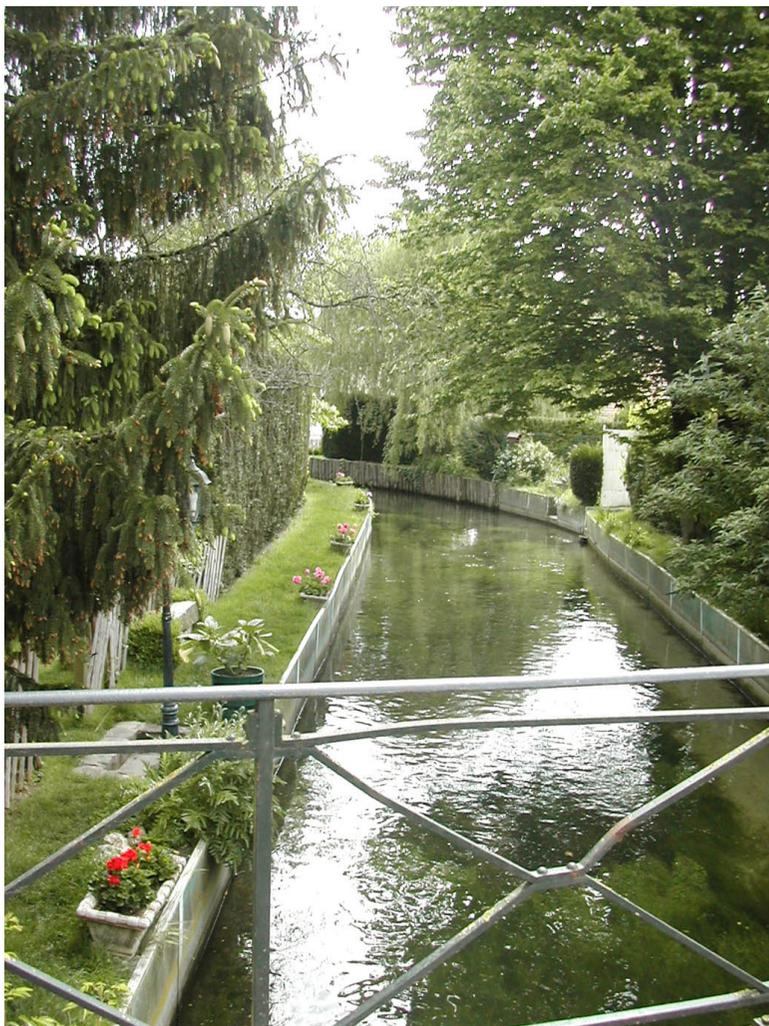


Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 31bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 661878 ; Y : 6817388)  
Dates des clichés disponibles : juillet 2005, avril 2009,  
octobre 2009, novembre 2011, mai 2012

Jardins en bordure de rivière à Dannemois.



Juillet 2005



Octobre 2009



## LOCALISATION

Dannemois, rue du Gué, à l'entrée du pont.

## OBJECTIF DE VEILLE

Entretenir les berges et préserver la qualité des petits espaces publics et privés le long de la rivière.



Novembre 2011





# Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

**Maison du Parc**

20 boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Milly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr  
www.parc-gatinais-francais.fr

